



**L'ASSOCIATION DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE KENT
EXPO KENT**

22,23,24,25 AOÛT

www.expokent.ca

Nom de l'entreprise / Contact		
Adresse postale complète		Rue :
		Ville/Village : Province : Code Postal :
Email du contact		Téléphone personnel/entreprise : Cell :
Assurance du vendeur		Nom de la compagnie d'assurance :
Frais de vendeur	Option A,B ou C ___ x jour(s) ou semaine _____ = Total \$ _____ Cheque payable à: Kent County Agricultural Fair Association	Espace de camping sans service requis (✓) + 40.00\$ _____

Présent (✓)	Mercredi () L'installation 13h -21h	Jeudi () 13h - 23h	Vendredi () 10h - 23h	Samedi () 10h - 23h	Dimanche () 11h - 18h
-------------	---	------------------------	---------------------------	-------------------------	---------------------------

IMPORTANT – Une description des produits ou services **DOIT** inclure tout article vendu. *Des listes de produits ou catalogues peuvent être attachés à ce document.

***Aucune cantines ou préparation de la nourriture sur le site**

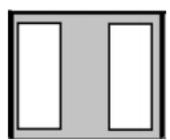
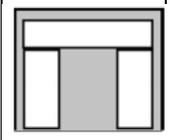
HEURES D'OUVERTURE

21 août	Préparation des expositions <i>*Présent tout la semaine</i>	Mercredi	13h - 21h
Tous les jours	Heures d'ouverture	Jeudi - Dimanche	9h - 11h
22 août	Heures d'ouverture	Jeudi	13h - 23h
23,24 août	Heures d'ouverture	Vendredi - Samedi	10h - 23h
25 août	Heures d'ouverture	Dimanche	11h - 18h
25 août	Démonter l'exposition	Dimanche	18h - 21h

*Les vendeurs peuvent ajuster les heures d'ouverture s'ils le souhaitent, cependant **Centre Expo Kent Center** n'est pas fermé ou sécurisé avant 23h et les véhicules ne sont pas permis sur le terrain avant 23h (fermeture).

Situé au terrain de l'Exposition Agricole de Kent – 2341 Route 515 Sainte-Marie-de-Kent, NB

Options des frais de vendeurs

	Kiosque 10' x 10' 1 table 25\$ par jour ou 75\$ pour la semaine	A		Kiosque 10' x 10' 2 tables 50\$ par jour ou 175\$ pour la semaine	B		Kiosque 10' x 10' 3 tables 75\$ par jour ou 275\$ pour la semaine	C
--	---	----------	---	---	----------	---	---	----------

Nom du représentant (lettres détachés)		
Signature de représentant	X	Date :

MARCHÉ EXPO – FORMULAIRE D'APPLICATION DE VENDEUR

RESPONSABILITÉ : Les vendeurs doivent donner un **certificat d'assurance** « assurance pour événements spéciaux ». Cette assurance est disponible à travers plusieurs courtiers à un prix minimum. Les vendeurs exposent à leur propre risque, leurs employés et/ou leurs agents soient conjointement ou individuellement sont responsables pour toutes dommages, vol ou blessures. Ni l'Association de l'Exposition Agricole de Kent ni leurs employés et/ou leurs agents, soit conjointement ou individuellement, responsable pour toute blessures aux exposants, leurs employés ou visiteurs dans les limites dans l'espace contracté par le vendeur sur le site du Marché Expo.

CIRCONSTANCES INCONTRÔLABLES : L'association de l'Exposition Agricole de Kent n'a aucune responsabilité que ce soit pour tout dommages à toutes personne, matière ou chose résultant d'une tempête, le vent, l'eau, le feu, ou autres actes de Dieu ni d'attaques, lock-out ou peu d'apparence du publique à un événement.

APPARANCE DES EXPOSITIONS : L'association de l'Exposition Agricole de Kent se réserve le droit de demander d'enlever tout articles que, en seul jugement, ne conformement pas aux directives de l'Exposition. Le non-respect de cette demande est cause d'enlever un exposant/vendeur de l'Exposition. S'il-vous-plait amenez une nappe de table comme tous les tables doivent être couvertes. Vous pouvez utiliser l'espace du plancher sous et entourant pour l'affichage mais pour raisons de sécurité, les allées et les sorties de la zone de vente doivent être complètement vides de marchandise au travers de la semaine. * **Tout produits de nourriture doivent être approuvés avant le jour de la vente, aucune préparation de la nourriture est permise sur le site.**

POLITIQUE DE PAIEMENT : Les frais d'inscription et le formulaire d'inscription doivent être envoyé et reçu par le **15 août 2019**. Chèque payable : **Kent County Agricultural Fair Association**. Aucun exposant peut installer un kiosque si que tous les frais ne sont pas payés. Inclus est mon chèque pour _____\$. J'ai lu et compris les termes de ce formulaire d'application et je suis d'accord à les respecter comme des conditions de participation.

Soumettre l'application complété et le paiement à :

Coordinatrice du Marché Expo
2341 Route 515 Sainte-Marie-de-Kent, NB E4S 2B7

Attention : Alice Allain, Coordinatrice du marché
506-743-5160

1.0 VENDEUR : Toute entreprise ou individuel qui offre des produits ou des services.

(Artistes, boulangers, artisans, fermiers, mode & accessoires, santé & bien-être, bijoux, zone enfants, organisations non lucratif, pépinières, fournitures pour les animaux, collations et friandises)

1.1 Assurance : Tout vendeurs doivent avoir un certificat d'assurance de vendeur pour participer et seront demander pour une preuve d'assurance avant de s'installer au Marché Expo

2.0 FRAIS DU MARCHÉ INTÉRIEUR :

2.1 Tous les espaces de ventes sont 100 pi² (10' x 10') et sont divisés par des rideaux

2.2 La longueur maximale pour les tables est 8pi et maximum de 3 tables en forme de U

2.3 Les kiosques/canopées sont permit à moins que le kiosque reste dans l'espace 10x10 et n'interfère pas avec les autres kiosques

2.4 ESPACE DE VENTE EXTÉRIEUR : Les vendeurs qui sont intéressés d'avoir un kiosque p plein air, s'il-vous- plait contacter la coordinatrice du marché pour plus d'information. Tout vendeur plein air doit avoir un abri pour protéger contre les conditions météorologiques.

2.5 L'ALLOCATION DES KIOSQUES/VENDEURS : Malgré que plusieurs efforts soient faits pour accommoder les demandes spéciales, nous sommes incapables de garantir les demandes pour des endroits spécifiques dans le marché. Notre but est d'avoir un marché plein pour la pleine semaine, donc les vendeurs exposant 1 à 2 jours n'auront pas la priorité sur les vendeurs qui participeront la pleine semaine. Les espaces seront gérés et assigné par notre coordinatrice.

3.0 ÉQUIPEMENT : Les prises électriques communes extérieurs seront fournis. Tout autre équipement requis pour le kiosque est la responsabilité du vendeur incluant : tables, chaises, rallonges électriques, éclairage supplémentaire, affiches, kiosque etc.

4.0 PRÉPARATION DU KIOSQUE : (Aller au bureau des admission à la porte principale à l'arrivée pour plus d'information)

4.1 Entrée à l'Exposition (Centre Expo Kent) aux barrières nord (en face de l'église) entre 8 :30 et 11 :00 SEULEMENT

4.2 Les articles peuvent seulement être déchargés après 11h le jour du marché

4.3 Les espaces réservés aux vendeurs non réclamés avant 11h peuvent être perdu

4.4 Tous les frais d'inscription non payés doivent être payés à l'arrivée

4.5 Les espaces sont assignés d'après les exigences et peuvent être modifier par le coordinateur

4.6 Aucun kiosques doivent poser des problèmes de sécurité ou bloquer l'accès d'un vendeur au public

4.7 L'Exposition Agricole de Kent à le droit de réassigner ou refuser l'espace pour un vendeur ou kiosques s'il y a un conflit avec les autres vendeurs ou amusements

4.8 Le marché est à l'intérieur du Centre Expo Kent où il y aura toujours de la musique pendant la journée donc le bruit à l'intérieur pourrait augmenter.

4.9 L'internet/Wifi pour les achats débits/cartes de crédits est disponible mais les vendeurs devraient toujours avoir de l'argent avec eux.

5.0 ACCÈS AU VENDEUR / STATIONNEMENT : Les vendeurs auront 2 bracelets d'admission gratuit par table pour avoir accès à l'exposition. Le stationnement n'est pas permis sur le terrain de l'Exposition donc les vendeurs doivent s'assurer que tout leur équipement peut être décharger de leur véhicule rapidement. Le stationnement public est disponible autour des bord sud/est du terrain. Nous recommandons que vous stationner proche de l'école et que vous utilisé l'entrée n°3 pour avoir accès au terrain. Des sites de camping sans-services sont disponible sur le terrain de soccer inférieur (côté sud) pour 40\$ additionnel. SVP indiquer si c'est nécessaire.

6.0 RESTRICTIONS : La vente des billets de loterie ou de 50/50, la préparation de nourriture sur le site, breuvages ou de services non approuvé et identifié précédemment par l'Association de l'Exposition Agricole de Kent. Les marchandises des vendeurs sont sujet à l'approbation de l'Association de l'Exposition Agricole de Kent.

Absolument **AUCUNS ANIMAUX DE COMPAGNIE** sur le terrain ou les kiosques de vendeurs

MARCHÉ EXPO KENT – APPLICATION DE VENTES